



Autorité de Régulation des
Télécommunications et des P

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI
AUTORITE DE REGULATION
DES TELECOMMUNICATIONS
ET DES POSTES

Cadre réservé à l'ARTP :

Dossier n°
Reçu le
Renvoyé pour complément d'information le

**ANNEXE 2 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES A FOURNIR POUR L'ETABLISSEMENT
D'UNE STATION DE RADIODIFFUSION TELEVISUELLE (TV)**

1. NOM ET ADRESSE DE LA STATION

Nom :

Adresse :

2. CARACTERISTIQUES DE L'EMPLACEMENT

Nom de l'emplacement de l'antenne d'émission :

Région/Département/Arrondissement :

Altitude de l'emplacement par rapport au niveau de la mer, m (+/-) :

Coordonnées :

Longitude Ouest : ° ' "

Latitude Nord : ° ' "

CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION

Marque et Type d'émetteur :

Fabricant :

Bande de Fréquence préférée, [MHz] :

Stabilité de fréquence :

Assouplie :

Normale :

Polarisation :

Puissance apparente rayonnée :

Horizontale :

Verticale :

Rapport de puissance :

Image/son, [dB] :

Système de couleur

NTSC :

PAL :

SECAM :

Décalage :



Autorité de Régulation des
Télécommunications et des Postes

4. CARACTERISTIQUES D'ANTENNE

Marque et Type d'antenne :

Fabricant :

Directivité de l'antenne (D/ND) :

Hauteur de l'antenne au-dessus du sol, [m] :

Hauteur d'antenne équivalente maximale, [m] :

Date de mise en service :

Zone de service, [km] :

Signature et cachet du demandeur	Date et lieu

INSTALLATEUR TECHNIQUE DU RESEAU (le cas échéant) :

Raison sociale ou Nom et Prénoms :

Adresse :

Téléphone : Fax : Email :

Date :

Signature et cachet de l'installateur :

--